



Mariage en france avec visa tourist 3 mois

Par **grosjean**, le **12/01/2009** à **18:41**

Bonjour,

Mon amie thaïlandaise qui vit en Thaïlande et moi, vivant en France, souhaiterions nous marier en France avec un visa touristique. Quelles sont les démarches à suivre après le mariage ?

-- doit-elle repartir en Thaïlande ?

-- si elle repart après le délai de son visa, quel est le délai pour pouvoir revenir et quel type de visa demander ?

merci de vos réponses...

cordialement

laurent